

PRODUITS DE FAÇON DURABLE, RÉCOLTÉS DE FAÇON RESPONSABLE, TIRÉS DE SOURCES LÉGALES

Les produits forestiers canadiens sont bien placés pour faire face à la concurrence dans un monde soucieux de l'environnement. La réputation du secteur forestier du Canada en matière de développement durable est appuyée par des lois et règlements gouvernementaux détaillés pour protéger et aménager les forêts. Cette réputation ne s'est pas gagnée sans effort. Les gouvernements du pays appuient activement l'aménagement forestier durable depuis plus de 30 ans.

Aujourd'hui, plus que jamais, les consommateurs prennent l'initiative de faire des choix positifs pour l'environnement. Plus de la moitié des consommateurs dans le monde tiennent compte des facteurs environnementaux lorsqu'ils prennent des décisions d'achat, selon un rapport de la Banque de développement du Canada.

Au même moment, les gouvernements continuent d'accentuer leurs efforts pour combattre les approvisionnements illégaux en produits forestiers et leurs conséquences nuisibles sur l'environnement. L'Union européenne, les États-Unis et l'Australie en sont trois exemples de premier plan.

LES EFFETS NUISIBLES DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE

L'exploitation forestière illégale et le commerce de bois illégal constituent un problème majeur dans bien des régions du monde, qui a des conséquences négatives au plan économique, environnemental et social. En plus de causer la perte de forêts, l'exploitation forestière illégale a un impact considérable sur les revenus des gouvernements, la stabilité économique et la santé publique, selon des données d'Interpol, qui travaille à empêcher le commerce de produits de bois illégaux. Selon la Banque mondiale, la situation est si grave dans certains pays que les exportations de bois illégal sont plus importantes que les exportations de bois

légal. Interpol a constaté que l'exploitation forestière illégale et la corruption qui la soutient coûtent aux gouvernements environ 30 milliards de \$US chaque année.

LES FORÊTS DU CANADA — UN TRÉSOR MONDIAL

- Le Canada compte 348 millions d'hectares de forêts.
- 94 % des forêts du Canada sont de propriété publique – détenues principalement par les gouvernements provinciaux et territoriaux, mais le gouvernement fédéral et les peuples autochtones en possèdent de petites superficies.
- 232 millions d'hectares de forêts canadiennes sont aménagés.
- Les forêts canadiennes représentent 9 % du couvert forestier mondial.
- Seulement 0,2 % des forêts du Canada sont récoltés chaque année.

POUR ACHETER DE FAÇON RESPONSABLE, ACHETEZ DES PRODUITS FORESTIERS CANADIENS.

L'industrie canadienne des produits forestiers souscrit aux cinq principes suivants :

1. Récolter légalement.
2. Régénérer les territoires récoltés rapidement.
3. Réduire les déchets, appuyer la récupération et le recyclage.
4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et combattre les changements climatiques.
5. Être ouverts à l'examen indépendant des pratiques d'aménagement forestier.

L'AVANTAGE CANADIEN

Le Canada peut compter sur un ensemble solide de lois et règlements stricts qui gouvernent le secteur forestier. Ainsi, le risque d'exploitation forestière illégale est négligeable partout au Canada. Le Canada est aussi régulièrement aux premiers rangs pour ce qui est des mesures anticorruption, selon des évaluations de Transparency International et de la Banque mondiale. Ces indices montrent que les consommateurs peuvent se fier à la légalité des produits de bois canadiens.

Par ailleurs, le Canada compte plus de forêts certifiées que tout autre pays alors que seulement 10 % des forêts du monde sont certifiées. La certification forestière faite par une tierce partie vérifie la conformité aux lois sur l'aménagement forestier et exige qu'on documente les pratiques à cet égard. Les normes de certification nécessitent aussi l'acceptation de règles particulières en matière de biodiversité, de qualité de l'eau et d'espèces en péril. Trois normes reconnues à l'échelle

LA RÉPUTATION BIEN MÉRITÉE DU CANADA

- Le World Business Council for Sustainable Development et le World Resources Institute signalent que c'est au Canada qu'on trouve la plus faible occurrence d'approvisionnements en billes suspectes et de corruption.
- La UK Timber Trade Federation considère les produits de bois canadiens comme à faible risque d'illégalité et la documentation canadienne comme hautement fiable.
- L'Association des importateurs espagnols de bois place le Canada parmi les pays à très faible risque pour l'exploitation forestière illégale.
- Indufor, un groupe de consultants, a rédigé un rapport pour la Commission européenne qui évalue le risque d'exploitation forestière illégale à faible au Canada.
- Aucune des espèces commerciales d'arbres récoltées au Canada ne fait partie de la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

internationale sont utilisées au Canada : celles de l'Association canadienne de normalisation (CSA), de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) et du Forest Stewardship Council (FSC).

Enfin, à titre de plus importante initiative de conservation dans le monde, l'Entente sur la forêt boréale canadienne, signée en 2010, réunit des entreprises forestières et des groupes environnementaux qui travaillent ensemble à une industrie forestière plus solide et plus concurrentielle et à une forêt boréale mieux protégée et mieux aménagée au Canada.



L'APFC défend les intérêts du secteur forestier. Elle travaille aussi à atteindre les ambitieux objectifs de Vision2020 pour aider l'industrie à se transformer par de nouveaux produits innovateurs, des marchés diversifiés, un dossier environnemental amélioré et une main-d'œuvre qualifiée. L'APFC est fière de représenter les plus grands producteurs canadiens de produits forestiers.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Nos membres sont aussi responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières d'une entreprise est une condition d'adhésion à l'Association, une première mondiale.